

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

**INDRE**

ROB 2025

6 février 2025

# SOMMAIRE

## Introduction

### Élément de contexte économique

Le contexte mondial

Le contexte national

Le contexte à Indre

Les règles de l'équilibre budgétaire

### Le Projet de loi de finances 2025 et Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale

### Les orientations de politique publique de la commune

### Le budget indrais 2025

1. Les recettes de la commune
2. Les dépenses réelles de fonctionnement
3. L'endettement et la solvabilité de la commune
4. Les investissements de la commune

## Conclusion

## Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

## Élément de contexte économique

### 1. Au niveau mondial

#### La croissance mondiale :

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID.

### 2. Le contexte national

#### La croissance économique française :

En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024 (1,1 %). Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

#### L'inflation :

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à 2,1% en moyenne. Cette estimation reflète 2,8% une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint 5 %. Elle continue d'être alimentée par la hausse du prix de l'énergie, des biens alimentaires et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à 1,8 %.

#### Le Taux de chômage :

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

#### Le niveau de pauvreté :

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère baisse du taux de pauvreté, qui pourrait atteindre 14,2%. Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires. Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

## L'évolution du pouvoir d'achat :

En 2024, le pouvoir d'achat des ménages a légèrement augmenté (+ 0,8 %) notamment grâce à une stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles.

Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1,2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

### 3. Le contexte à Indre

La pauvreté reste particulièrement présente. Les efforts engagés par la municipalité pour mobiliser de nouveaux bénéficiaires des aides sociales paient. Les moyens humains notamment, mis en œuvre pour accompagner les plus démunis et apporter des aides à des populations éloignées des allocations permettent d'apporter des solutions à un nombre croissant de bénéficiaires. Ainsi, la distribution alimentaire voit son nombre de familles inscrites croître.

En 2020 et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, seules les familles hébergées dans le cadre de l'action du 115 et les habitants de la maison des quais bénéficiaient d'une aide alimentaire, soit environ 20 personnes. Cela s'est ensuite étendu à d'autres publics.

Au second semestre 2021, 35 foyers, soit 80 personnes (34 enfants) ont bénéficié de l'aide.

En 2022, grâce au déploiement de service à Nicolas Appert, la nouvelle organisation a permis de soutenir 57 foyers (75 enfants).

En 2023, 67 foyers (92 adultes et 61 enfants) bénéficiaient de l'aide.

En 2024, 121 foyers étaient inscrits pour 290 bénéficiaires soit un cumul de 5208 passages sur l'année.

Le partenariat avec la banque alimentaire doit être poursuivi en 2025 via l'aide au Centre Communal d'Action Sociale de la commune ou par la direction des Solidarités. Les aides d'urgence mises en place par le CCAS accompagnent des personnes victimes d'accidents de la vie à surmonter des difficultés passagères mais parfois profondes du fait du contexte économique et de l'inflation.

Dans le même temps, l'augmentation de la population confirmée par l'INSEE conforte l'augmentation de la population cible des aides sociales dans un contexte où le taux de pauvreté ne décroît pas.

La majorité s'engage par ailleurs à poursuivre son soutien aux associations dans un contexte où elles sont malmenées par des décisions politiques iniques. Leur rôle de renforcement du lien social à l'échelle de notre territoire doit être soutenu permettant aux indrais d'évoluer dans une commune où il fait bon vivre.

Notre action pour la jeunesse doit également être consolidée notamment pour veiller à l'insertion des plus fragiles, public naturel des missions locales désormais abandonnées par leurs principaux financeurs.

### 4. Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " *Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

## **Le Projet de loi de finances 2025 et Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale :**

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la commune car certaines mesures auront un impact non négligeable sur ses finances.

En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025, grâce à un effort de 50 Milliards qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

### **PLF 2025 :**

Un objectif annoncé d'économies de 50 Milliards d'euros en 2025 :

- 30 Mds€ de diminution de dépenses publiques
- 20 Mds€ d'augmentation des recettes
- Participation des collectivités : 2,2 Milliards d'euros annoncés en cours de discussion au Sénat.

### **PLFSS 2025 :**

Un objectif de déficit prévisionnel de 53 Milliards d'euros en 2025 dont 30 milliards de diminution des dépenses publiques (2,2 milliards pour les collectivités).

### **Des objectifs d'économies annoncés mais une incertitude qui demeure :**

- Des financements et orientations de l'Etat envers les collectivités, PLF non voté, sollicitation des collectivités à la résorption de la dette...
- Augmentation des charges de personnels dues : à l'augmentation de 3 points du taux de versement à la CNACRL (caisse de retraite des agents territoriaux), à l'instauration de la prévoyance pour tous les agents en 2025, à la modification du régime indemnitaire de la police municipale...
- Le monde assurantiel et de maintenance augmente ses tarifs : assurances villes, maintenance...

- La situation financière de collectivités partenaires impacte leur capacité à soutenir les projets de la commune (suppression de subventions : école de musique, renaturation des cours d'écoles...)

## Les orientations de politique publique de la commune :

La majorité municipale entend maintenir la trajectoire fixée en début de mandat pour atteindre une épargne qui permette, au début du mandat prochain de laisser une capacité d'investissement supérieure à 10 %, en poursuivant sur 2025, les investissements engagés autour du projet politique qui repose sur les 2 piliers : **adaptation écologique** et **justice sociale** et se décline par les objectifs suivants :

- la transition écologique du territoire
- la rénovation énergétique des bâtiments municipaux
- la solidarité envers les plus précaires de la commune
- un maintien des services publics
- un soutien aux associations

## Budget indrais 2025

Dans ce contexte difficile, il nous faut continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et stabiliser nos recettes.

### 1. Les recettes de la commune

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 8 169 000 €.

Elles sont principalement constituées des impôts et taxes, des dotations et participations et des produits des services.

Les produits des services sont estimés à 505 000 euros.

Les tarifs municipaux seront revus en juin à la hausse selon l'inflation (1,8%)

Pour 2025 le produit fiscal de la commune est estimé à 2 445 000 €. Cette augmentation des recettes de la fiscalité est due à l'augmentation des bases fiscales (lié à l'inflation).

Nous n'augmenterons pas les taux d'imposition ni en 2025, ni en 2026.

Les dotations de Nantes métropole sont en légère hausse pour un montant de 2 960 000 € (+ 19000 €) au regard, notamment, de l'augmentation de la population au dernier recensement

La taxe sur les pylônes électriques va connaître une légère réévaluation (+5%) des tarifs pour mieux refléter les coûts réels liés à la présence des pylônes et tenir compte de l'inflation. Cette augmentation vise à assurer une compensation plus juste aux communes impactées par ces infrastructures.

Les autres ressources fiscales devraient rester stables (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxes sur la consommation finale d'électricité)

Les dotations et participations s'élèveraient à 2 069 000 €

Elles comprennent la compensation de la Taxe d'habitation, la dotation globale de fonctionnement dont la dotation de solidarité rurale, les dotations de fonctionnement pour les écoles (SMA, équipements...), la participation des communes voisines pour le fonctionnement des écoles indraïses, les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la petite enfance et la jeunesse.

En revanche, depuis 2017, la commune doit contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 62 153 €. Ce même mécanisme va se poursuivre en 2025 et pourrait même s'accroître selon les décisions de l'état suite au déficit annoncé. En outre, la commune est contributrice au Fonds de péréquation des ressources communes et Intercommunales.

Nous perdrons la participation du département pour l'école de musique (6 000 €)

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 7 580 000 euros.

Elles se répartissent principalement entre trois grands postes, les charges à caractère général, les subventions et les dépenses de personnel. Le reste étant constitué des atténuations de produits (prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques et contribution au fonds de péréquation intercommunal) et de la charge financière (remboursement des intérêts d'emprunts)

### 2.1 Les charges à caractère général

Celles-ci représentent l'ensemble des dépenses qui hors rémunération des personnels permettent d'assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité. Elles sont estimées à 1 990 000 euros.

Des points saillants pour la construction du budget 2025 :

- Une inflation ralentie mais toujours élevée pour certains types de dépenses (alimentation, énergie, assurance...)
- Un report de charges de fonctionnements sur 2025 avec des travaux de 2024 reprogrammés en raison d'un manque de personnel (ex. élagage, travaux de toiture...) ou pour bénéficier d'économies liées à des marchés publics pour 120 000 €
- Une augmentation des coûts de maintenance : + 18 000 euros

### 2.2 Les autres charges de gestion courantes (065)

Ce sont des charges qui permettent de subventionner les associations et de financer les indemnités des élus.

Elles sont estimées à 1 415 000 € soit une augmentation de 1%.

Le montant des subventions alloué sera maintenu à l'identique au budget 2024. Celles-ci concernent le soutien à la vie associative indraise et l'ACLEEA. Ce chapitre permet également le financement de la maison de retraite de la Bourgonnière ou la piscine.

La participation de la ville au budget du CCAS restera inchangée.

En revanche, les cotisations sur les montants alloués aux indemnités des élus évoluent du fait des décisions de l'Etat (+ 3 points CNACRL). Les élus ne toucheront rien en plus mais la collectivité verra ses charges de gestion courantes de fait augmenter.

### 2.3 Les charges de personnel (012) :

Elles sont estimées à 4 030 000 €. Les charges de personnel correspondent à l'ensemble des dépenses liées à l'embauche des agents titulaires et contractuels (salaires, cotisations sociales), ainsi que les stagiaires et apprentis.

Elles représentent 52,54 % des dépenses réelles pour une augmentation qui devrait être maîtrisée à hauteur de 2,5 %.

Des points saillants pour la construction du budget 2025 :

- Une augmentation naturelle due au Glissement Vieillesse Technicité,
- La mise en place de la Prévoyance pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- L'augmentation de 3 points des cotisations CNACRL

Il n'y a pas de créations de postes prévues en 2025. Un effort sera porté sur les remplacements pour limiter les dépenses.

## 3. L'endettement de la commune

Pour l'exercice 2025, la commune disposera d'un encours de dette de 2 054 460 €

### La solvabilité de la commune :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Capacité de désendettement de la commune sera de 2,76 années en 2025

Pour information, un seuil d'alerte est fixé à 12 ans et la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2022

## 4. Les investissements de la commune

La section d'investissement pour l'année 2025 est estimée à 6 050 000 euros. Elle englobe la charge financière de la dette, les nouvelles opérations, la réserve d'investissements et le reste à réaliser.

Les principaux investissements sont :

- Restaurant scolaire : 1 755 000 € en 2025 et 1 060 380 € en 2026
- Rénovation énergétique école pierre Mara : 572 000 € en 2025 et 1 033 000 € en 2026
- Chapelle-Forerie : 100 000 € en 2025
- ⊖ Récurrents : 650 000 €

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera maintenue. Elle permet de financer les grandes priorités d'investissement. Le montant pour Indre serait de 633 000 euros pour le restaurant scolaire et la chaufferie bois. Pour financer ses investissements, la ville peut s'appuyer sur :

- Son solde d'exécution estimé à 3 195 000 euros.
- Le FCTVA : 205 000 euros
- L'autofinancement estimé à 1 400 000 euros.
- Le capital de la dette : 500 000 euros
- Les subventions : 750 000 euros dont la dotation DSIL pour 633 000 euros, l'ADEME pour 83 715 euros.

L'épargne nette dégagée en 2024 et les résultats prévisionnels de clôture des exercices permettront de couvrir l'ensemble des investissements programmés, sans faire appel à des ressources nouvelles (impôt, emprunt...).

## **Conclusion**

Dans un contexte très incertain, la situation budgétaire de la commune reste saine et permet à la fois de préserver un niveau de service public très correct et d'engager les investissements indispensables pour notre territoire.